



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LEBoulLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

NOMME Mme Christine PERROT secrétaire de séance.

Vote pour 23, une abstention Mr SAILLARD, un contre Mr LEBoulLENGER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,

Christine PERROT.

Le Maire,

Gérard GOUROVITCH.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-01-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°02/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LEBOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2025.

Vote pour 21, Mme ROUÉ ne prend pas part au vote, 3 contre Mr LEBOULLENGER, Mme TWARDAWA, Mr SAILLARD.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance,

Christine PERROT.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-02-2026-DE
Date de rétrotransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin
☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°03/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LBOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Vu l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu l'article L 2312-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

PREND acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,

Christine PERROT.



Le Maire,

Gérard GOUROVITCH

Reçu en préfecture
017-217704139-20260218-03-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative du conseil municipal en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Depuis la loi Notre du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

LA CROISSANCE MONDIALE RÉSISTE MALGRÉ DE NOMBREUX CHOCS

La croissance économique mondiale va connaître un léger ralentissement, de 2,9 % en 2025 à 2,8% en 2026. Cela reste une performance remarquable compte tenu des chocs que l'activité a connu en 2025, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine.

Aux Etats-Unis, l'activité ralentirait à 1,8% en 2026, rythme qui reste élevé. En zone Euro, la croissance est attendue à 1% en 2025 et serait légèrement supérieure en 2026 (1,2%), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (impact négatif des droits de douane).

Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone Euro (1,4% en 2025 et 1,2% en 2026). En Chine, l'activité resterait autour de 5% malgré les droits de douane américains.

Côté politique monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisses de taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2%. La BCE considère qu'elle est bien placée pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2%. La Banque d'Angleterre maintiendrait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée. Aux Etats-Unis, la Fed a commencé son cycle de baisses de taux en septembre 2025 et celui-ci se poursuivrait jusqu'en avril 2026 pour un taux terminal à 3% sur fond de ralentissement du marché du travail et en dépit des risques inflationnistes liés aux droits de douane. A rebours, la banque du Japon a décidé d'augmenter son taux directeur à 0,75 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevés. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance prometteurs.

Croissance du PIB (%)			
	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2
Allemagne	-0,5	0,3	1,3
France	1,1	0,9	1,0
Italie	0,5	0,5	1,0
Espagne	3,5	2,9	2,1

Source : Natixis CIB

EN ZONE EURO UNE CROISSANCE EN ORDRE DISPERSÉ

Une partie de la bonne performance de la croissance en zone Euro traduit une anticipation des droits de douane US accompagnée d'une forte hausse des exportations de biens européens vers les Etats-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du sud de l'Europe avec une croissance attendue en Espagne de 2,9%. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9%), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3%) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3%) sous l'effet d'un plan de relance massif qui bénéficierait à l'ensemble de la zone Euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE en 2025 à 2,1% avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,7% sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et la baisse des prix du pétrole et du gaz.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2% avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment l'Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14%.

Inflation (%)			
	2024	2025	2026
Zone Euro	2,4	2,1	1,7
<i>Allemagne</i>	2,5	2,2	2,3
<i>France</i>	2,3	1,0	1,3
<i>Italie</i>	1,1	1,7	1,3
<i>Espagne</i>	2,9	2,6	1,7

Source : Natixis CIB

EN FRANCE L'ACTIVITÉ RÉSISTE A L'INCERTITUDE POLITIQUE

Une croissance de 0,9 % est attendue en 2025 et 1% en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5%) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française est la plus faible de la zone Euro, celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des tarifs réglementés de l'électricité de 15% en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance

LE CLIMAT DE L'EMPLOI SE DÉGRADE EN FRANCE

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5% par rapport à l'année précédente (-112 000 emplois), il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse après 4 ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Les salaires horaires en glissement annuel ont légèrement ralenti à 2% après 2,5 % au premier trimestre. Le taux de chômage est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6%.

LE BUDGET EN FRANCE UNE ROUTE SÉMÉE D'EMBUCHES

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,7% en 2025 et de 5% en 2026, une cible qui apparaît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée Nationale est fragmentée et les équilibres politiques sont très fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis 2024.

UNE INCERTITUDE BUDGÉTAIRE MAJEURE

En l'absence de vote de budget en décembre, le gouvernement a présenté une loi de finances spéciale, examinée en urgence par le Parlement, promulguée à la fin décembre 2025. Ce texte qui n'est pas une loi de finances autorise la poursuite de la perception des impôts d'Etat et des Impositions locales, reconduit provisoirement les crédits budgétaires sur la base de 2025 et sécurise la continuité de la trésorerie de l'Etat et des organismes publics.

Pour les collectivités locales, et tant qu'aucune loi de finances pour 2026 ne sera adoptée, cette loi spéciale a pour effet de maintenir au 1^{er} janvier 2026 les règles de 2025.

Les concours financiers (DGF), les fractions de TVA, les compensations fiscales et les modalités de versement du FCTVA continuent de s'appliquer sans les resserrements discutés dans le PLF 2026.

Comme en 2025, avant l'adoption tardive de la loi de finances en février, aucune demande de dotation d'investissement (DETR, DSIL, fonds verts, etc..) ne pourra être formulée auprès de l'Etat, car cela engagerait des crédits non encore alloués.

Cette situation prolonge cependant une incertitude budgétaire majeure : les ponctions envisagées sur les ressources des collectivités restent en suspens et pourront être réintroduites, modifiées ou amplifiées dans la future loi de finances.

Le texte a finalement été adopté le 02 février 2026 à l'Assemblée Nationale après la mise en œuvre de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution de la Vème République, sous réserve de la validation du Conseil Constitutionnel qui a été saisi par le 1^{er} Ministre.

IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi de finances demande une contribution à la baisse des dépenses publiques de l'ordre de 2 milliards d'euros au lieu de 4,7 milliards prévus initialement.

Les 2 milliards d'effort se traduisent par la reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), article 76. Dans sa dernière version, il est maintenu pour économiser non plus les 2 milliards initiaux mais 740 millions.

140 millions sont demandés aux Départements, 250 millions aux EPCI et rien aux communes.

Le fonds vert baissera de 16%, soit de 2,27 à 1,91 milliards d'euros.

La DGF n'augmentera pas en 2026, elle reste à 27,4 milliards d'euros.

En revanche, la péréquation verticale sera revue avec + 140 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine soit 4,7% de plus qu'en 2025, et + 150 millions soit 6,3% de plus qu'en 2025 pour la Dotation de Solidarité Rurale.

Principales données financières 2025

Contexte macro-économique

Croissance France	0,9 %
Croissance zone €	1 %
Inflation	0,9 %

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	1,2 %
Déficit public (% du PIB)	5,4 %
Dette publique (% du PIB)	117,4 %

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat	104,5 milliards €
Dont concours financiers de l'Etat	54,7 milliards €
Dont DGF	27,4 milliards €

ORIENTATIONS DU BUDGET 2026

DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN SUR MORIN

En section de fonctionnement

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise par un contrôle des services communaux accompagné d'une optimisation des recettes.

Certains tarifs des services rendus à la population devront être augmentés notamment ceux des concessions funéraires qui n'ont pas évolué depuis de nombreuses années.

En matière de dépenses, la politique de rénovation du réseau d'éclairage public se poursuit avec le remplacement des ampoules énergivores par de l'éclairage led, avec pour corollaire une amélioration de l'éclairage avec une diminution notable de la consommation d'énergie.

Gestion des ressources humaines

Les recrutements réalisés en 2025, 2 agents aux services techniques et un agent de police municipale produiront leur plein effet sur l'exercice 2026 renforçant les capacités opérationnelles des services techniques et de la police municipale.

Les orientations 2026

- ✓ Il est envisagé un renforcement du service comptabilité dont l'activité s'est fortement accrue ces derniers mois.
- ✓ Le budget devra tenir compte du décret du 30 janvier 2025 qui prévoit l'augmentation du taux de cotisation employeur à la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales, qui passe de 34,65 % en 2025 à 37,65% en 2026.
- ✓ Prise en charge des dépenses indirectes : la cotisation au CNAS estimée à 16 K€, l'assurance statutaire, la participation à la prévoyance et aux mutuelles labellisées.
- ✓ Prévention des risques professionnels : mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- ✓ La gestion des carrières : les avancements d'échelon et de grades.

En section d'investissement

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2025	
Requalification rue de Montguillon	556 727 €
Réfection rue Monguillon entre le chemin de la baudette et le chemin des boulangers	42 206 €
Aménagement d'un nouveau poste de police municipale	142 102 €
Acquisition d'un véhicule pour les services techniques	22 000 €
Travaux reprise tranchée rue de St Quentin	7 308 €
Travaux divers sente des jardins	9 666 €
Epareuse	29 898 €
Informatique et plan reprise activités	33 000 €
3 ^{ème} tranche vidéo protection	96 914 €
TOTAL	939 821 €

Prévisions d'investissements en 2026

Il est prévu la poursuite des chantiers entamés en 2025 dont les enjeux sont la réfection de la toiture de l'église et la modernisation du réseau d'éclairage public.

La réfection de la couverture en ardoise et des gouttières de la mairie pour un montant de 287 676 €, une subvention de 191 784 € est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR .

La réfection de la toiture de l'église communale pour une première tranche en 2026 de 220 800 €. Une subvention est demandée auprès de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 94 005 € et une auprès de la Direction Départementale des affaires culturelles pour un montant de 89 994 €.

Une étude de faisabilité pour la requalification de la rue de Melun pour un montant de 12 000 €.

Si la durée de réalisation des études le permet, la 1^{ère} tranche de la requalification de la rue de Melun avec des aménagements de sécurité routière pour diminuer la vitesse des véhicules dans la traversée d'agglomération pour un montant d'environ 335 000 €. Trois subventions seront sollicitées auprès de la DETR, du Conseil régional et du Département.

La réfection du revêtement de sol du réfectoire de l'école de l'orme aux loups pour un montant de 16 000 € .

L'acquisition de la propriété 54 rue de Paris qui permettra un accès direct au terrain de l'école par la rue de Paris pour un montant de 360 000 €

L'acquisition d'une parcelle de terrain entre la rue des voyeux et le canal du Morin et une autre parcelle dans le bois de Misère pour un montant de 7104 €.

L'acquisition d'une parcelle chemin des grignons pour un montant de 10 000 €.

Du matériel pour les services techniques pour un montant de 37 200 €.

L'encours de la dette

Les intérêts de la dette sont en baisse. Ils s'élèvent à 47 857 €.

Le remboursement du capital est stable et s'élève à 280 744 €.

La dette par habitant diminue à 583 € et continue à demeurer inférieure à la moyenne des communes de 2500 à 5000 habitants qui est de 758 € par habitant.

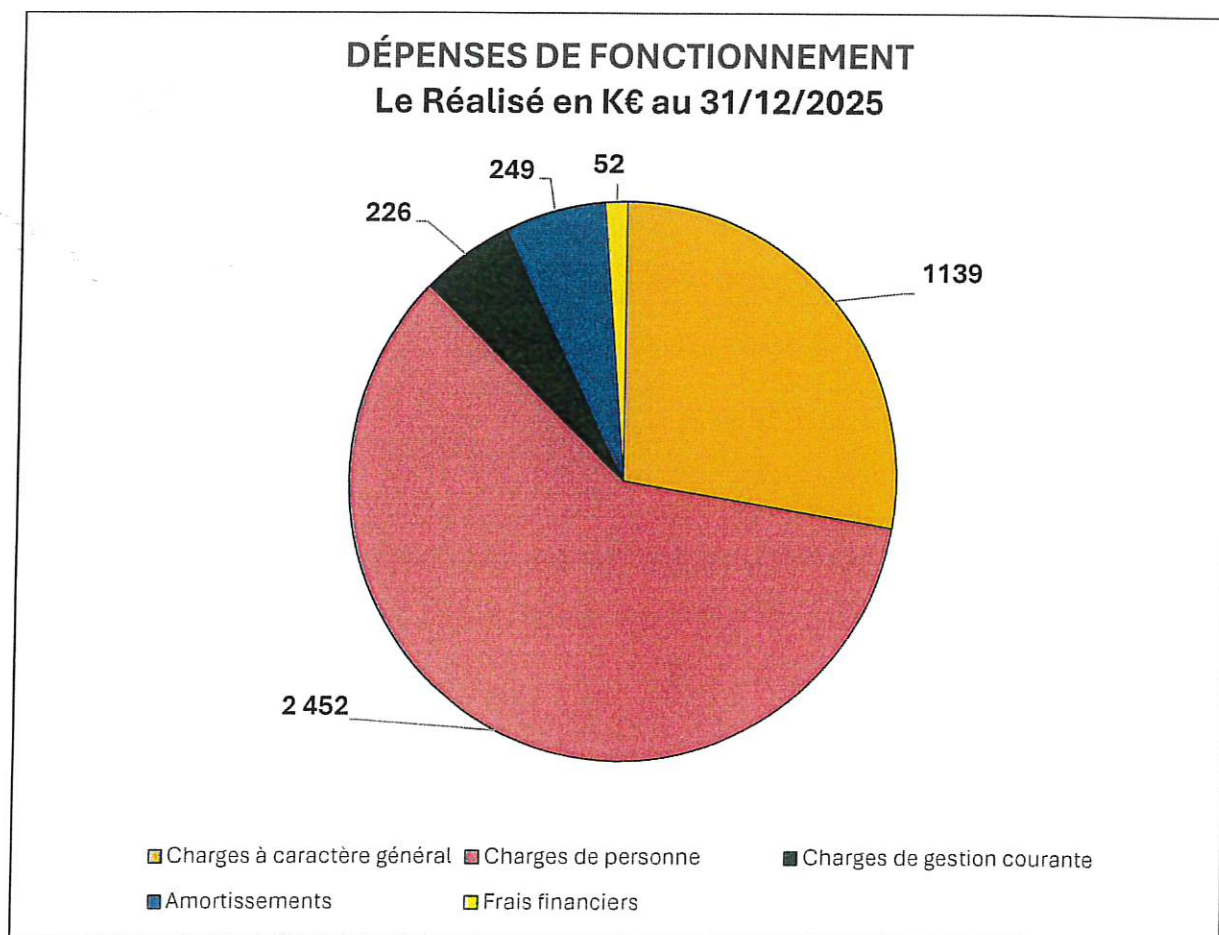
La fiscalité locale

Au plan national, une hausse de 0,8% des bases fiscales est attendue en 2026. Cette hausse résulte du mécanisme actuel d'indexation des valeurs locatives foncières sur l'évolution des prix.

La hausse des bases fiscales s'appliquera en 2026 aux valeurs locatives des locaux d'habitation et industriels. Elle concernera la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la cotisation foncière des entreprises pour locaux industriels.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

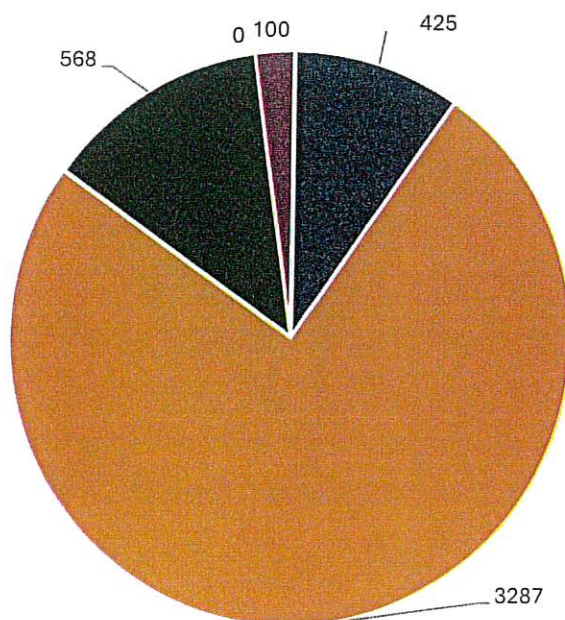
CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2025
Charges à caractère général	1 139
Charges de personnel	2 452
Charges de gestion courante	226
Amortissements	249
Frais financiers	52
TOTAL	4 118



II – LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2025
Produits de service	425
Impôts et taxes	3 287
Dotations et participations	568
Produit des cessions immobilisations	0
Autres produits de gestions courantes	100
TOTAL	4 380

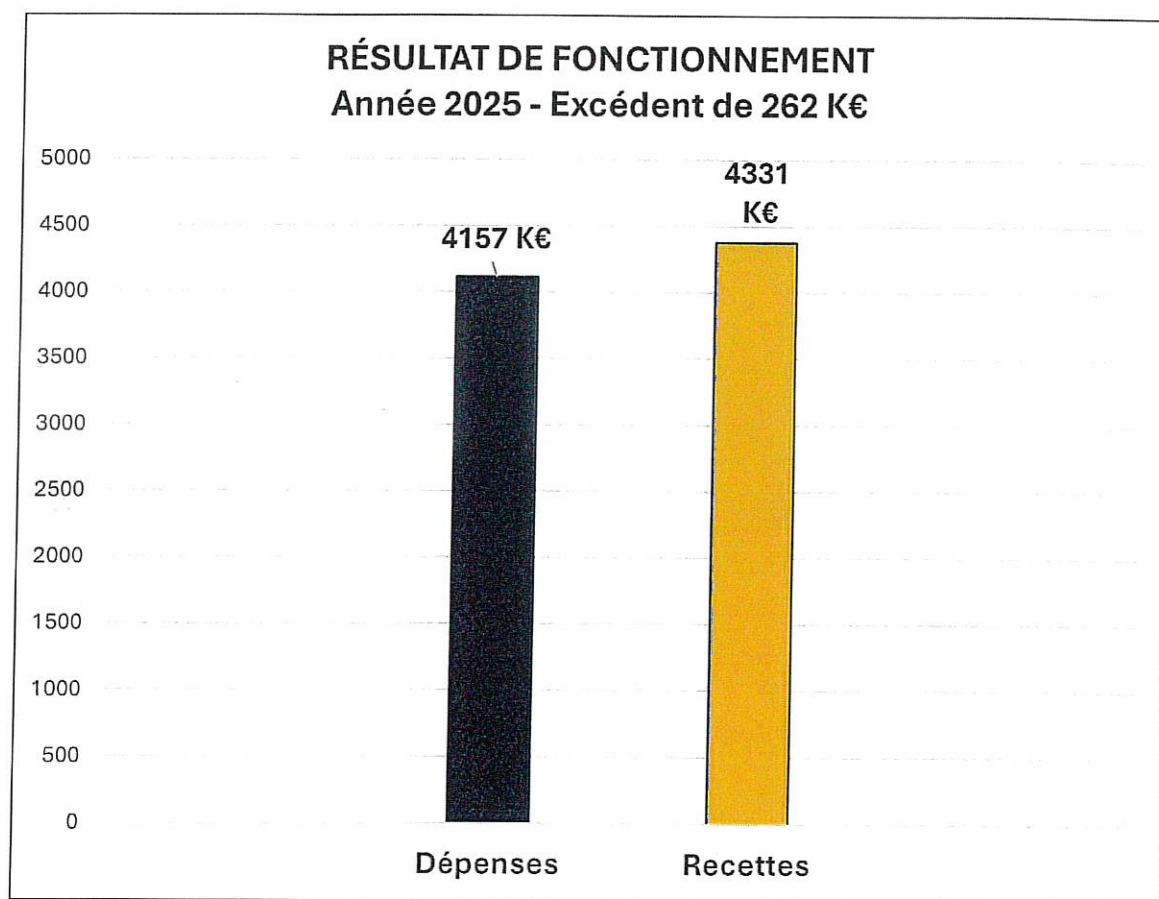
RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT Le réalisé K€ AU 31/12/2025



- Produits de service
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produit des cessions immobilisations
- Autres produits de gestion courante

III – RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

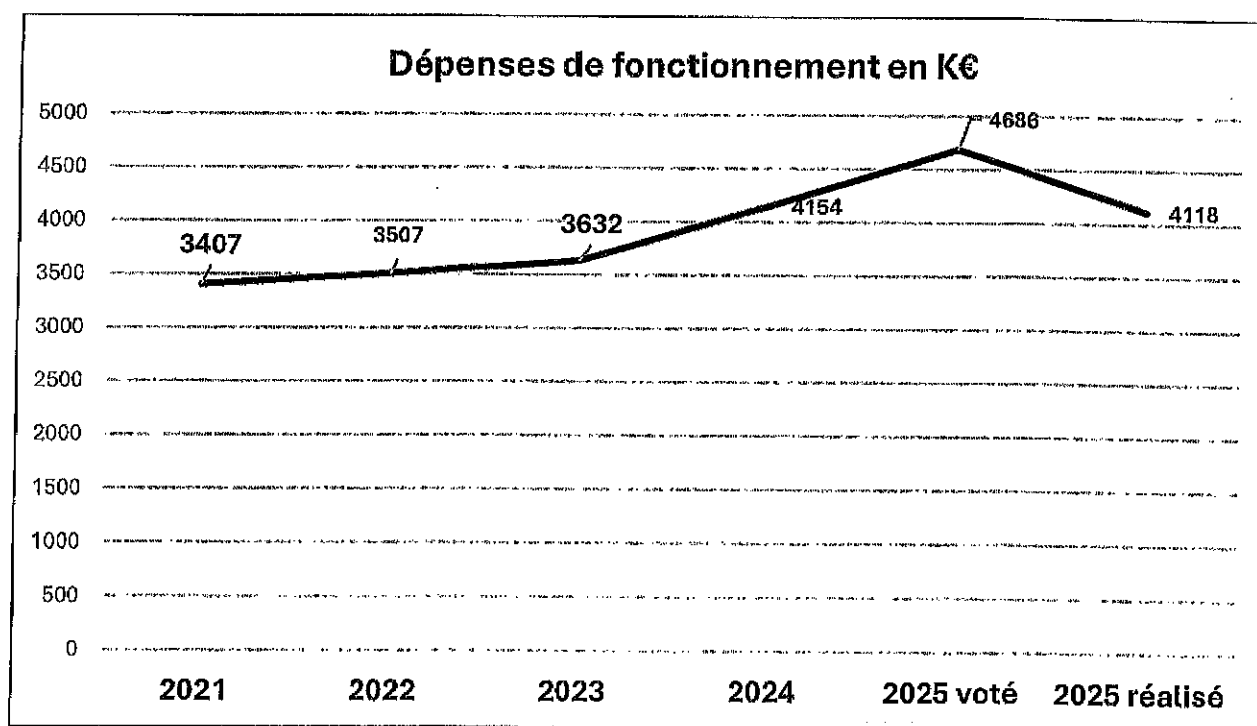
DÉPENSES	RECETTES
4 118 K€	4 380 K€
Excédent au 31/12/2025	262 K€



V – COMPARATIF SUR LES 6 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses de fonctionnement en K€

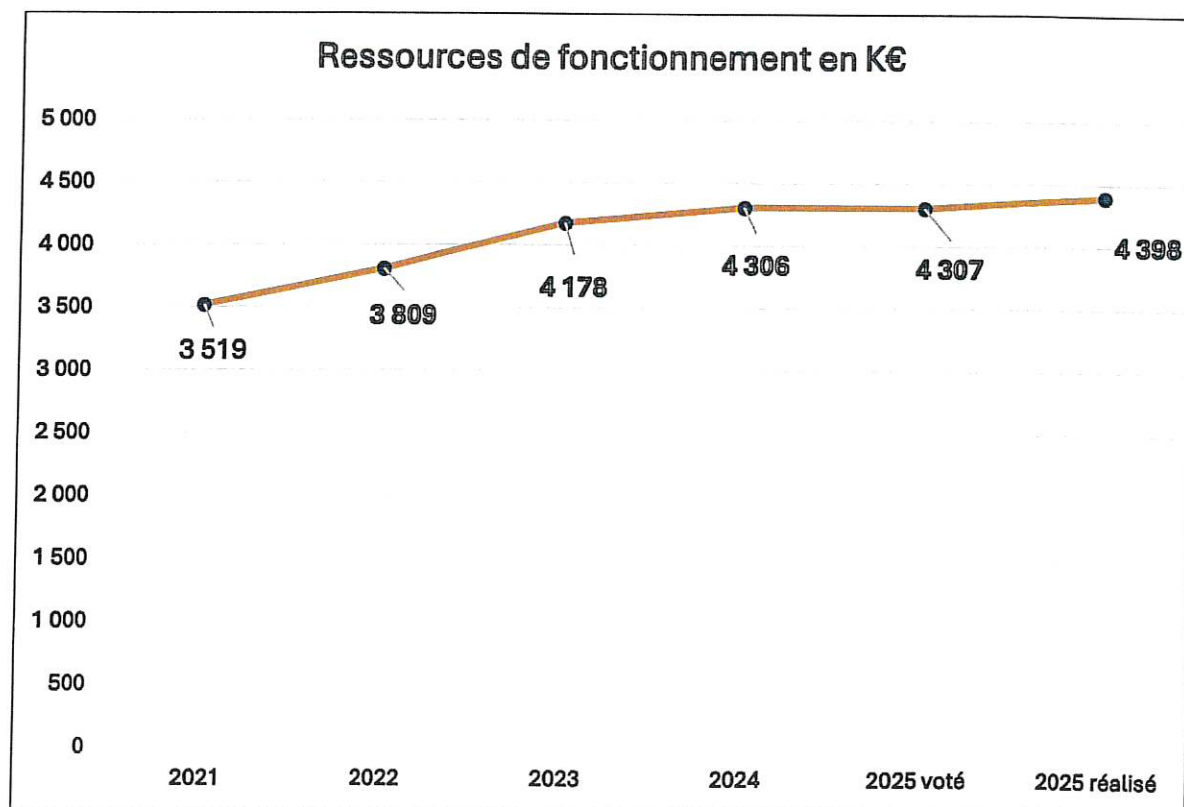
Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025 voté	2025 réalisé
11	Charges générales	802	928	988	1166	1376	1139
12	Personnel	2 007	2 062	2 102	2383	2489	2452
42	Opérations intersections	189	202	204	242	273	249
65	Gestion courante	362	291	258	309	351	226
66	Frais financiers	26	24	34	54	55	52
68	Charges exceptionnelles	21	0	46	0	142	0
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	3 407	3 507	3 632	4154	4686	4118



IV bis – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

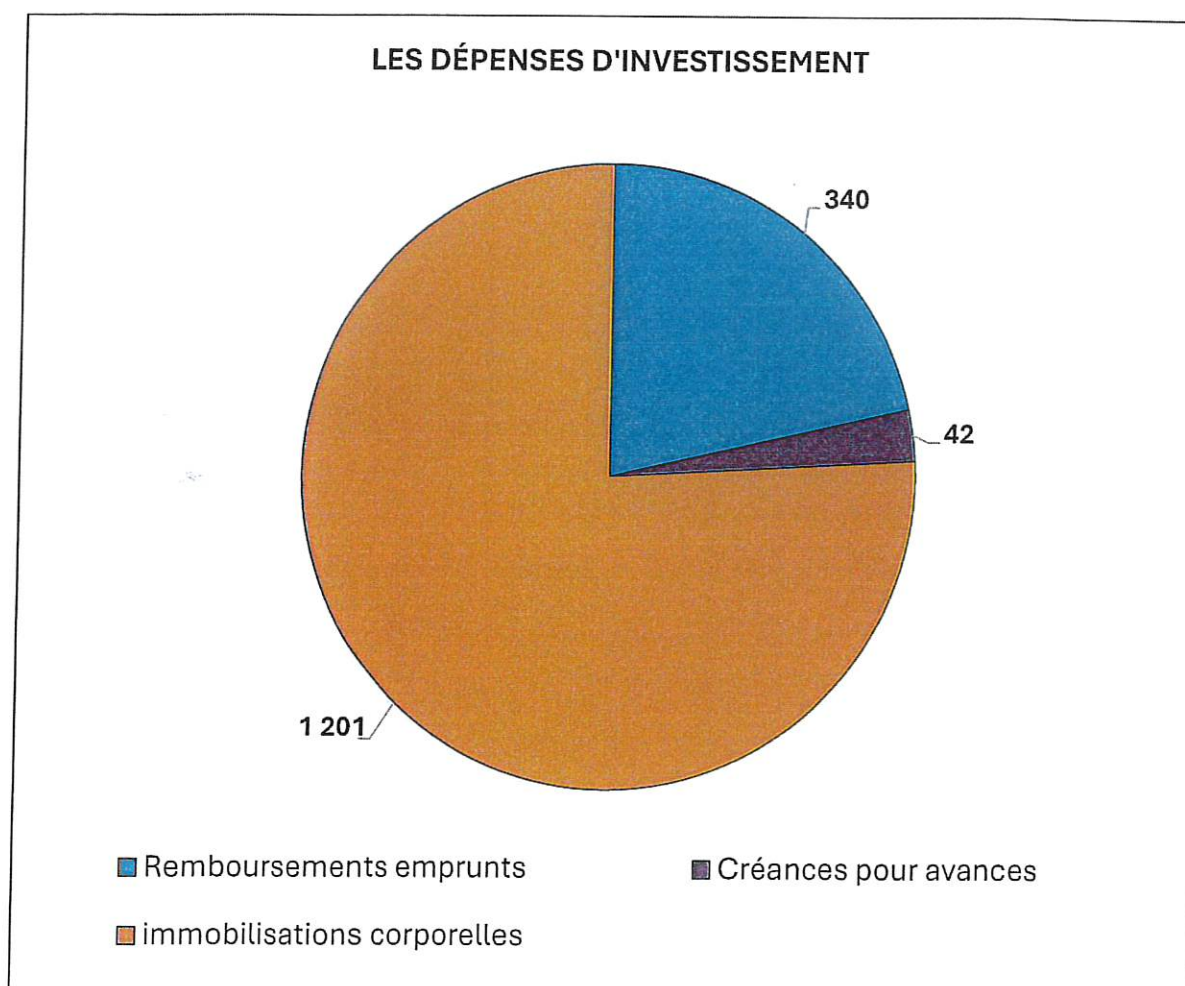
Ressources de fonctionnement en K€

Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025 voté	2025 réalisé
70	Produits des services	336	339	462	452	425	425
73	Impôts et taxes	2 510	2 858	3 112	3 232	3 291	3 287
74	Dotations et participations	625	573	562	574	515	568
75	Autres produits	30	29	30	36	74	100
77	Produits exceptionnels	15	10	12	9	0	0
6419	Atténuations de charges	3			3	2	18
TOTAL RESSOURCES		3 519	3 809	4 178	4 306	4 307	4 398



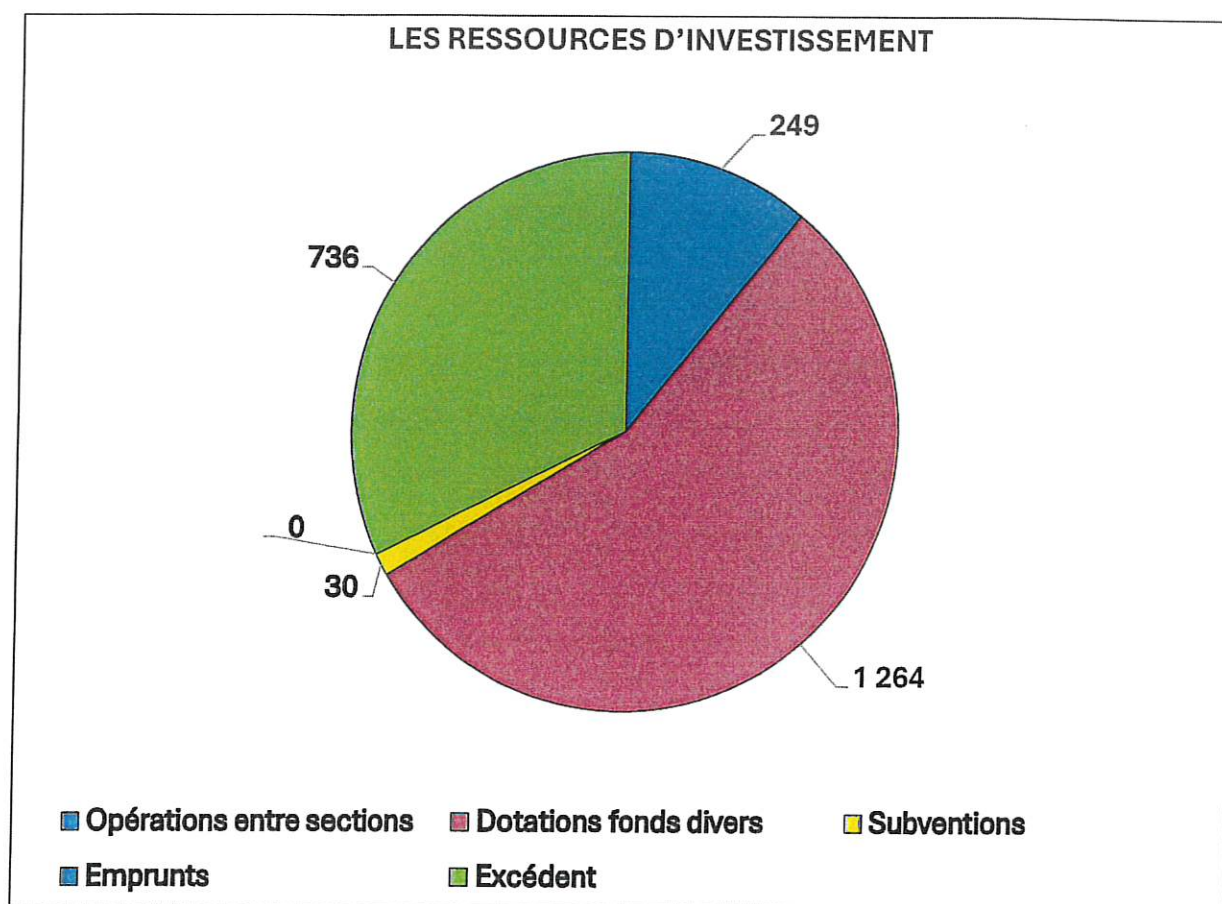
V – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2025
Remboursement emprunts	340
Créances pour avances	42
Immobilisations corporelles	1 201
TOTAL	1 583



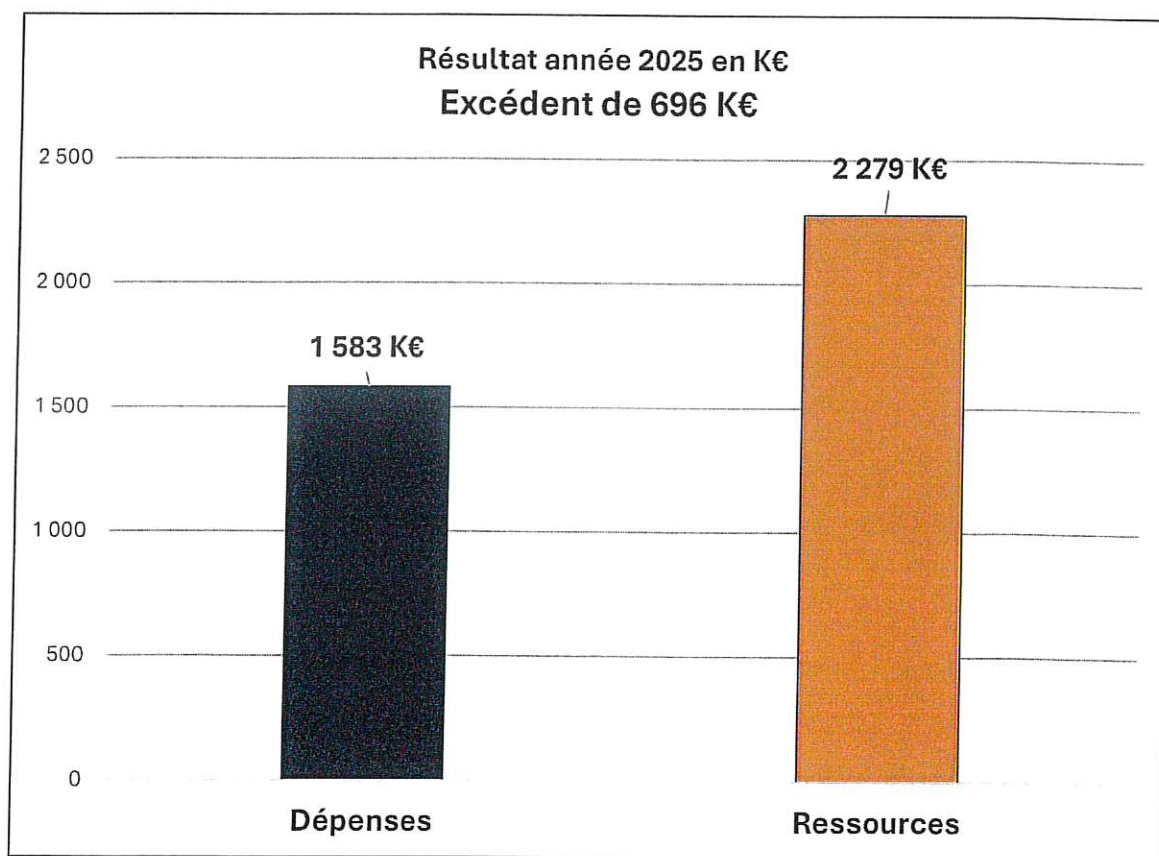
VI – LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LE RÉALISÉ en K€ AU 31/12/2025
Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	249
Dotations fonds divers	1 264
Subventions	30
Emprunts	0
Excédent	736
TOTAL	2 279



VII – RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT en k€

DÉPENSES	RESSOURCES
1 583 K€	2 279 K€
Excédent au 31/12/2025	696 K€



VIII – COMPARATIF SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Dépenses d'investissement en K€

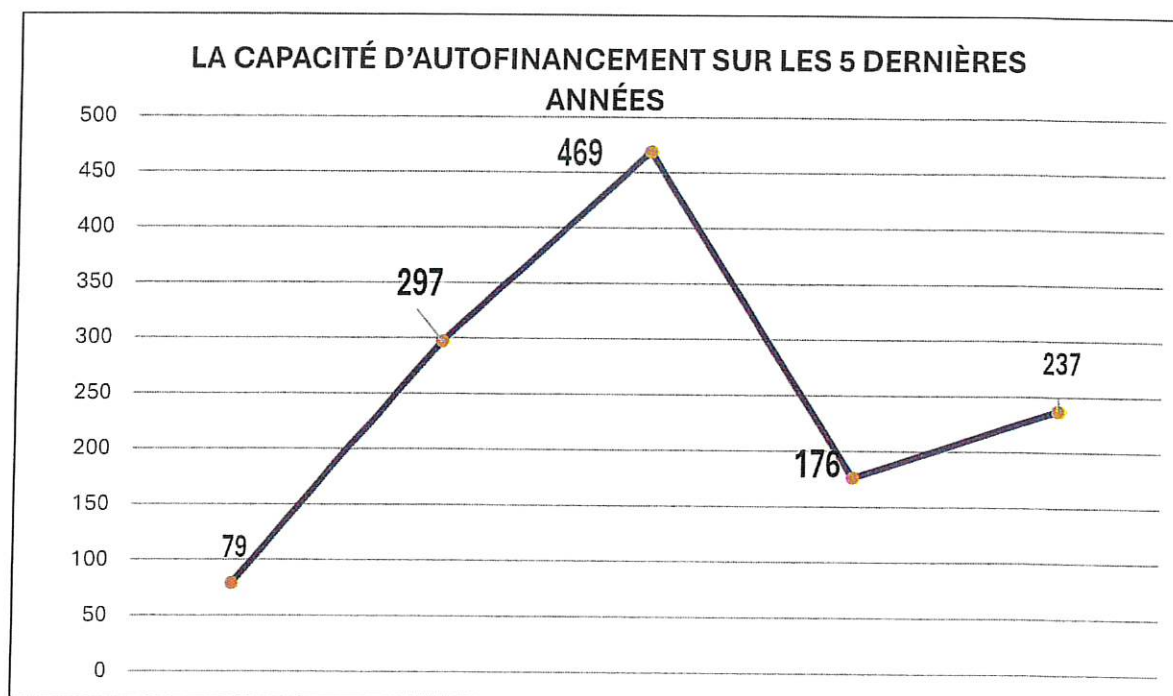
Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
16	Remboursement emprunt	222	214	253	272	340
20	Immobilisations incorporelles	1,2	12	0	4	0
21	Immobilisations corporelles	247	400	663	300	1 201
23	Immobilisations en cours	54	0	0	0	0
27	Créances pour avances	42	0	0	0	42
TOTAL DÉPENSES	TOTAL	566	626	916	576	1583

Ressources d'investissement en K€

Chapitre	Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
40	Opérations entre sections, Amortissements, Vente terrain	189	202	204	244	249
10 + 1068	Dotation fonds divers	53	97	333	836	1 284
13	Subventions investissement	96		56	7	30
16	Emprunts	150	720	499	164	0
024	Produits de cession	0		0	0	0
27	Autres immobilisations financières	42		65	0	0
TOTAL RESSOURCES	TOTAL	530	1 019	1 157	1251	1 543
Excédent ou déficit (-) de l'année		-36	393	207	511	-40
Excédent ou déficit (-) cumulé sur 5 ans		84	477	684	1195	1 155

IX – LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES

Capacité d'autofinancement	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat de l'exercice	122	309	518	204	265
Dotation aux amortissements et provisions	189	201	204	244	249
CAF brute	301	510	723	448	514
Remboursement des dettes bancaires	222	213	254	272	277
CAF NETTE	79	297	469	176	237



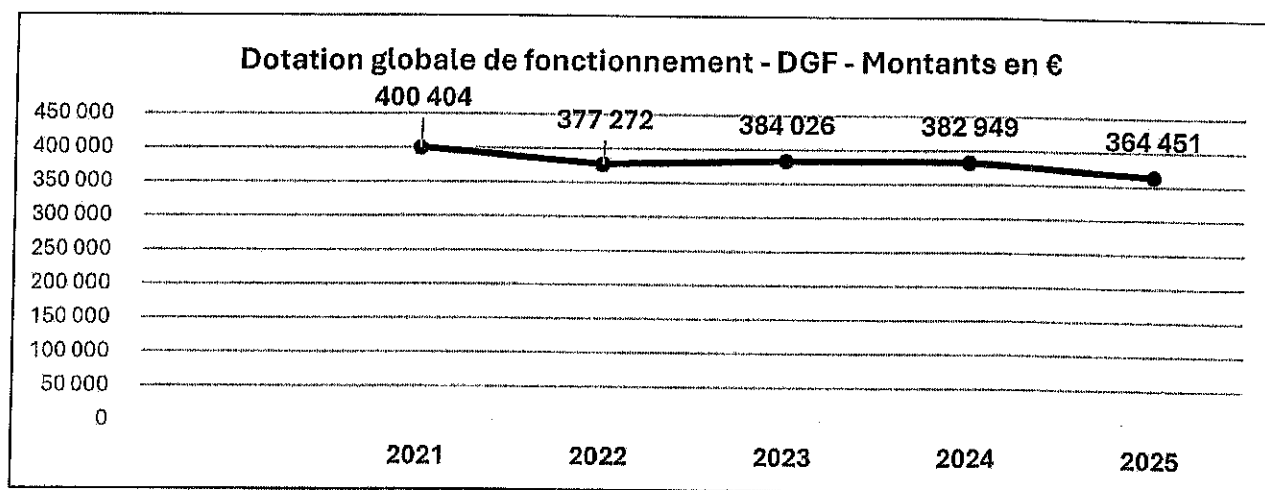
X – FISCALITÉ LOCALE A LA CHARGE DES SAINT-GERMINOIS

Taux appliqués (en %)	2021	2022	2023	2024	2025
Aux propriétaires					
Taxe foncière sur le bâti	51,21	59,87	59,87	59,87	59,87
Diminution de la taxe départementale		- 18	-18	-18	-18
	- 18				
Aux habitants					
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe d'ordures ménagères	15,6	15,6	12	8,50	4,70
Taux global annuel (Propriétaires occupants)	48,81	57,47	53,87	50,37	46,57

BASES TAXABLES (en €)	2021	2022	2023	2024	2025
Base Nette Taxe Habitation	0	0	132 000	148 900	161 100
Base Nette Taxe Foncier Bâti	2 892 000	3 066 000	3 327 000	3 495 000	3 605 000
Base Nette Taxe Foncier non-bâti	37 420	38 700	40 500	41 400	42 300

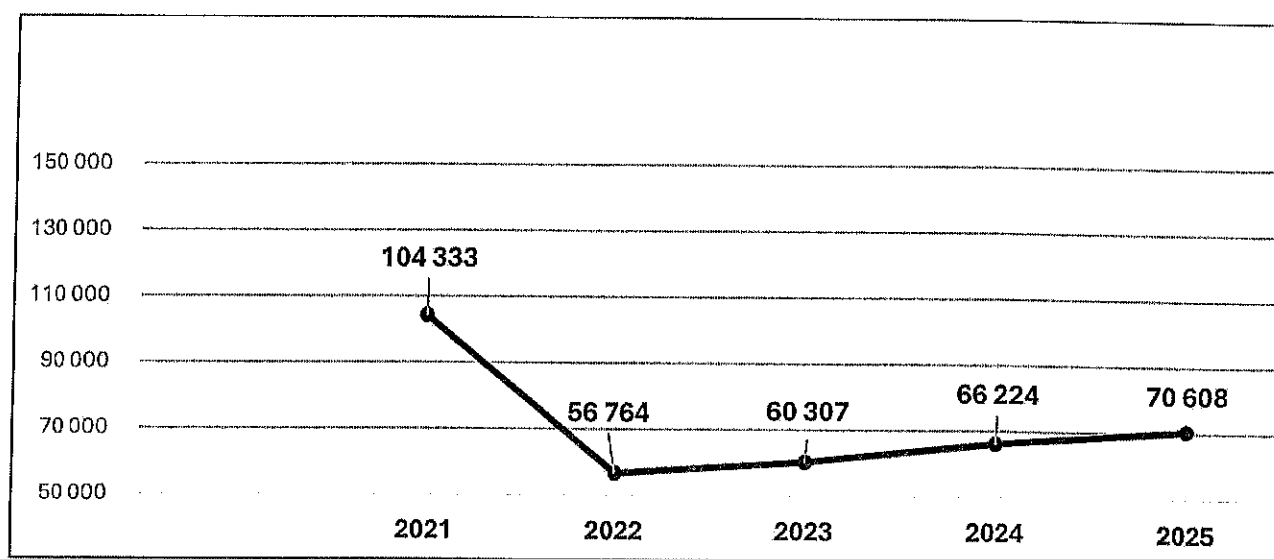
XI – LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

Dotation globale de fonctionnement - DGF	2021	2022	2023	2024	2025
Montant en Euros	400 404	377 272	384 026	382 949	364 451

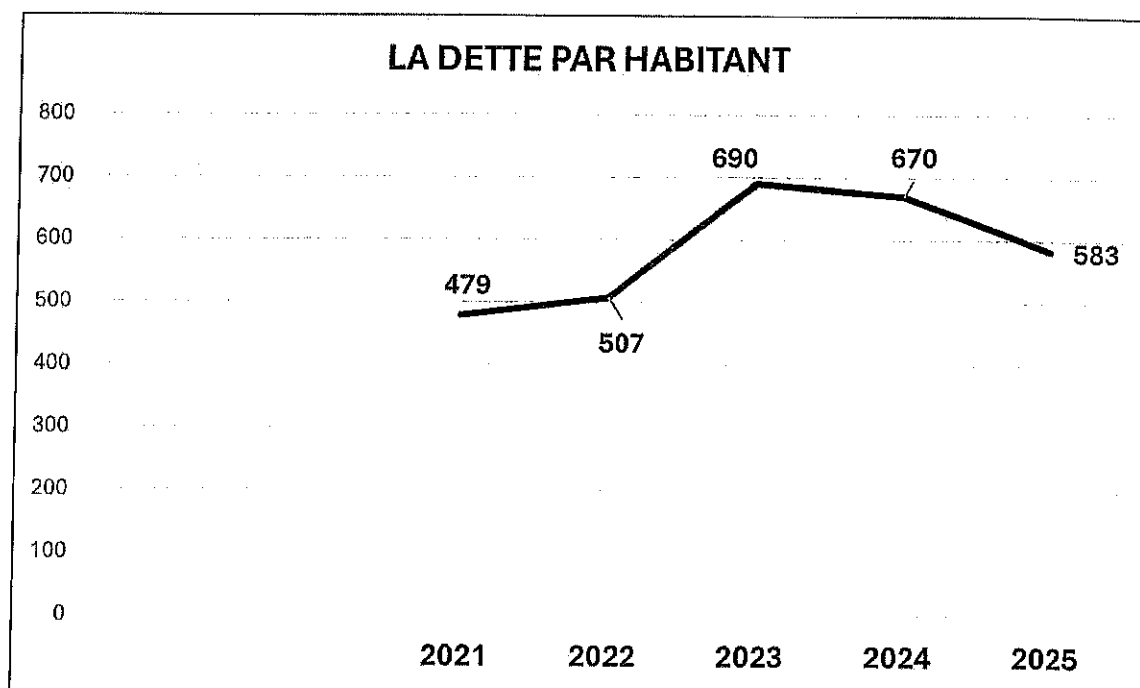


XII – LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE

Dotation de solidarité - DSR	2021	2022	2023	2024	2025
Montant en Euros	104 333	56 764	60 307	66 224	70 608



XIII – LA DETTE PAR HABITANT



A comparer avec dette per capita : Val d'Europe Agglomération : 1411 €, Département : 375 €

Etat : 50 000 €



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°04/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LEBoulLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION FONCIERE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD N°147

Considérant que la parcelles AD n°147 à proximité du cimetière de Saint-Germain-sur-Morin est en vente,

Qu'une partie de cette parcelle est contigue au cimetière communal et constitue le prolongement naturel de l'emprise actuelle du cimetière communal,

Considérant que le bornage du terrain réalisé par le Géomètre expert révèle une superficie différente de celle qui figurait dans la délibération n°39/2025 du 12 juin 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

ANNULE la délibération n°39/2025 du 12 juin 2025 qui est remplacée par les dispositions suivantes.

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-04-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

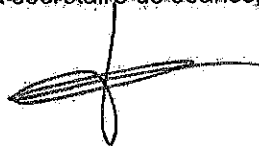
DECIDE d'acquérir une partie de la parcelle AD n°147 d'une superficie de 760 m² au prix de 64 823,52 euros.

AUTORISE Mr le maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Vote pour 19, 5 contre Mr LEBoulLENGER, Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ, une abstention Mr BIGOT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°05/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LEBOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIE

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION FONCIERE PARCELLE B N°1165

Considérant que la parcelle B n°1165 chemin des grignons est en vente,

Considérant que cette parcelle, située chemin des grignons dans le bois de Misère est classée en espace boisé classé ;

A ce titre, cette parcelle constitue un enjeu, paysager et écologique. Son acquisition par la commune garantira le maintien de ce corridor écologique tout en préservant le patrimoine arboré de la parcelle ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-05-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

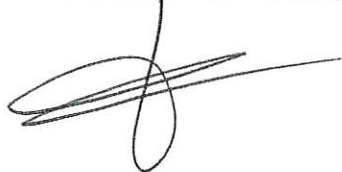
DECIDE d'acquérir la parcelle B n°1165 d'une superficie de 590 m² au prix de 10 000 euros.

AUTORISE Mr le maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°06/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LBOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EMPRUNT POUR ACQUISITION PROPRIÉTÉ 54 RUE DE PARIS

Vu les articles L 2331-8 et L 2337-3 du code général des collectivités territoriales,

Mr GOUROVITCH rappelle que pour financer l'acquisition foncière 54 rue de Paris, il est nécessaire de recourir à un financement d'un montant total de 400 000 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de contracter, auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France, un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 400 000 € (euros)

Durée : 20 ans

Taux fixe : 4,08 %

Amortissement constant

Périodicité trimestrielle

Frais de dossier de 300 €

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-06-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

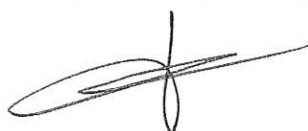
S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances,

AUTORISE le Maire à signer le contrat définitif et tous documents relatifs au prêt qui seront transmis par la banque.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT
DE
TORCY
CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°07/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LBOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE TOUTES SUBVENTIONS ÉTAT REQUALIFICATION RUE DE MELUN AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

M. le Maire informe qu'une étude de faisabilité a été demandée pour la réfection des trottoirs de la route départementale 436 appelée rue de Melun. Cette étude comprend également un volet sécurité routière et un volet enfouissement des réseaux. Le projet de travaux s'étend de l'intersection de la rue de Melun avec la rue Louis Douvizie jusqu'à la sortie de ville en allant vers Coutevroult.

M. le Maire ajoute qu'à sa demande, des mesures de vitesse et comptages des véhicules ont été effectués l'année dernière par l'Agence Routière Départementale (ARD) qui a installé des compteurs radars automatiques sur une semaine complète. Le rapport confirme les excès de vitesse et ce document va pouvoir servir de support au dossier de demande de subvention pour la partie sécurité routière.

Vu la possibilité de solliciter annuellement une subvention auprès de la préfecture au titre de la « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » (DSIL) ainsi qu'une subvention au titre de la « Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux » (DETR),

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-07-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

Vu les conditions d'obtention des subventions État – exercice 2026,

Considérant le rapport de comptage transmis par l'ARD de MEAUX-VILLENROY,

Considérant l'étude de faisabilité du cabinet Intégrale Environnement et l'estimatif des travaux,

Vu le plan de financement ci-dessous,

Subventions	Réfection Trottoirs Rue de Melun et Sécurité Routière	
	Taux subventions	Montants HT
Toutes subventions État	60%	380 700 €
Région	10%	63 450 €
Département (Amendes de police)	10 %	63 450 €
Commune	20%	126 900 €
TOTAL	100%	634 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de réfection des trottoirs de la rue de Melun et ses volets sécurité routière et enfouissement des réseaux,
- **APPROUVE** les travaux de réfection des trottoirs, les aménagements en faveur de la sécurité routière et le volet enfouissement des réseaux,
- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demandes de toutes subventions ÉTAT dans le cadre de la programmation 2026,
- **APPROUVE** le projet de financement exposé ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant notification des subventions,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°08/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LBOULLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONDITIONS D'ACCES A LA PHOTOTHEQUE DE LA COMMUNE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2121-29,

Vu le code électoral et notamment les articles L 52-1 et L 52-8,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment l'article L 131-3,

Considérant qu'afin d'apporter une sécurisation juridique à la campagne électorale à venir, la commune souhaite permettre aux candidats qui seront déclarés d'acheter des clichés issus de la photothèque municipale,

Considérant que la commune s'engage à respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités d'acheter des clichés issus de la photothèque municipale, et ce aux mêmes conditions,

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-08-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter le principe de cession des clichés issus de la photothèque municipale selon les modalités suivantes :

- ↳ Un forfait de 300 € permet d'acquérir des photos sans limitation
- ↳ Les photos seront transmises par courriel sur l'adresse précisée par le candidat

PRECISE que toute demande devra émaner d'une personne régulièrement mandatée par une liste, identifiée comme tel en produisant tout document officiel.

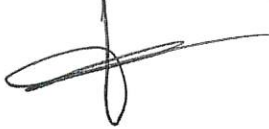
DIT que les candidats s'engagent à n'utiliser les clichés fournis qu'à l'occasion des élections municipales, à l'exclusion de toute autre utilisation, notamment commerciale.

PRECISE que les clichés ne pourront être retouchés et en aucun cas être réutilisés dans des contenus revêtant un caractère discriminatoire, choquant ou attentatoire aux bonnes mœurs ou contrevenant au droit d'autrui.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.



DÉPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT
DE
TORCY

CANTON
DE
SERRIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

6 Place de la Mairie - 77860 Saint-Germain-sur-Morin

☎ 01.60.04.13.06 - ✉ mairie.st-germain-sur-morin@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°09/2026

Date de convocation : 10 février 2026

Date d'affichage : 10 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le mercredi dix-huit février le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : Mmes FAYAT, BELABED, TWARDAWA, MANASSÉ, ROUÉ, LOPES DUQUE, PERROT, Agnès DIEUMEGARD, DIDERIK, Mrs GAILLARD, DIENNE, FISCHER, SAILLARD, GUIBERT, LOPES DUQUE, JACQUIER, AUGROS, BIGOT, ROBBE, LAMÉ, RICHARD, LEBoulLENGER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

Absents : Mr GUIVARC'H avec pouvoir à Mr GAILLARD, Mme DIEUMEGARD Marie-France avec pouvoir à DIEUMEGARD Agnès.

Absents sans pouvoir : Mme AUGROS, Mme MARIÉ

Mme Christine PERROT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION PARCELLE AL N°184

Considérant que la parcelle AL n°184 rue de Saint-Quentin est en vente,

Considérant que cette parcelle, est enclavée dans une parcelle appartenant déjà à la commune,

Considérant que cette parcelle est classée en espace boisé classé en zone N du Plan Local d'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
077-217704139-20260218-09-2026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AL n°184 d'une superficie 595 m² au prix de 1400 euros hors frais de notaire.

AUTORISE Mr le maire à signer tous documents pour la réalisation de cette acquisition.

Vote pour 21, 4 contre Mr SAILLARD, Mme TWARDAWA, Mr FISCHER, Mme ROUÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

La secrétaire de séance,



Christine PERROT.



Le Maire,



Gérard GOUROVITCH.